LE REPERTOIRE NATIONAL

DEUX NOUVEAUX VOLUMES.

PROSPECTUS.

LORSQUE nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant fournir, en tout, *deux volumes*. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques et être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plusgrand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le prouve ce grand nombre d'essais de tout genre que nous republiés.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrons atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (*lectures*)prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal et de Québec.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM. l'hon. A. N. Morin, l'hon. E. P. Taché, l'hon. juge Mondelet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rév. P. Martin, F.X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. Raymondon, Guil. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajoie, J. Lenoir, J. Doutre et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas ; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifference n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est une certainement, retombe sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs amis sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déboursés, et voilà tout.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier *deux nouveaux* volumes du Répertoire National ou Recueil de Litterature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à dire *deux piastres* par volumes de 384 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.—6 livraisons de 64 pages feront un volume.

☞ Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible.

J. HUSTON.

☞ Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM Fabre et Cie., McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'*Avenir* ou en s'adressant à J. Huston, Montréal, chez MM. Fréchette et Frère, Crémazie et Cie., libraires, ou en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec ; chez M. Guitté, au bureau de l'*Echo des Campagnes*, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Aubin—J. G. Barthe—Isidore Bedard—M. Bibaud—George de Boucherville—George Cartier—P. Chauveau—Romuald Cherrier—Dille—George Cartier—Chevalier de Lorimier—Joseph Cauchon—Odile Cherrier—F. M. Derome—Foucher—Ph. A. De Gaspé—F. X. Garneau—P. Garnot—A. J. Ginguet—P. Huot—N. D. J. Jannène—Jean Jacques Lartigue—Pierre Laviolette—Leblanc de Marconnay—J. Lenoir—Eugène L'Esuyer—J. T. Loranger—A. N. Morin—Charles Mondelet—Dominique Mondelet—J. B. Meilleur—J. D. Mermet—Amédée Papineau—Pierre Petit Clerc—J. Phelan—O. Peltier—Ls. Plamondon—Léon Potel—Et. Parent—Joseph Quesnel—Jos. S. Raymond—A. S. Soulard—U. J. Tessier—Jean Taché—J. E. Turcotte—D. B. Viger—Jacques Viger—William Vondelvelden et UN TRÈS GRAND NOMBRE D'ECRITS ANONYMES.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs.

Montréal, 29 décembre 1848.

AVIS

Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats Unis d'Amérique.

LE VELLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent, avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui désireraient utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin.

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes,) les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures ; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs.

B. JOLIETTE,
P. C. LOEDEL,
G. DE LANAUDIÈRE,
A. T. VOYER.

Village d'Industrie,
20 décembre 1848.

ARCHITECTURE

BAILLARGÉ, architecte, au vieux St. Hélène-Ville, Québec.

GRAINES DEJ ARDIN.

DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines

LES graines de jardin sont généralement importée en ce pays, en automne et gardées dan des magazins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différentes Ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on tient les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES
DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par un expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDINS et de GRAINES de FLEURS venant de PARIS par le paquebot *Baltimore* qui a fait voile du Hâvre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent :

Artichauts	Asperges	Fèves
Brocoli	Betteraves	Choux-fleurs
Capucines	Concombes	Carottes
Cerfeuils	Sariettes	Poireaux
Laitue	Melons	Marjol
Moutures	Oignons	Pois-Chux
Persils	Panais	Citrouille
Raves	Rhubarbe	Romarin
Saffran	Sauge	Choux de Savoie
Epinards	Sariette	Thym
Tabacs	Navet	Tomates

Fèves rouges Betteraves blanches, etc. etc. etc

BENJ. WORKMAN &c. CIE.
172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane

Montréal, 6 avril.

P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendus de GRAINES de FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, &c dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter de graines.

LIVRES NOUVEAUX

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants :

Bibliothèque de la jeunesse chrétienne,		in-8
Do	do do	in-12
Do	do do	in-18
Do	des Ecoles chrétiennes	in-12
Gymnase moral,		in-12
Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36		
Do	des petits enfans	in-32
Do	des enfans pieux,	in-32
Do	de l'enfance chrétienne,	in-18
Do	Morale et Littéraire,	in-12
Do	Instructive et amusante,	in-18
Do	Catholique de Lille,	in-18
	&c. &c. &c.	

AUSSI

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS ETS ACCORDÉE AUX ACHETEURS.

E. R. FABRE etc. Cie.

rue St. Vent, No. 3
21 mai 1849.—

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIETE qui a ci-devant existé sous les nom et raison de "CHAPELEAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société.

ZEP. CHAPELEAU,
J M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.

LE SOUSSIGNÉ profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère comme à recevoir le patronage public, vû qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'encourageront. Il apportera à ses reliures la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se feront toujours remarquer.

Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature de Science, etc., etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sorte et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentes. Il vend à aussi bas prix que partout ailleurs.

J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.—jco

L'ALBUM
LITTERAIRE ET MUSICAL
DE
LA MINERVE

A été publié Samedi dernier ; cette livraison qui contient un plusgrand nombre de pages que les précédents Complète l'année 1848. La feuille du titre et de la table qui doit être placée à la tête de ce volume se trouve à la fin de ce numéro. Le nom de la "Revue Canadienne" a été conservé parce que toutes les livraisons de cette année ont été publiées sous ce titre. Comme nous l'avons déjà dit, le nombre d'exemplaires du premier tirage n'est pas assez considérable pour en adresser à tous les abonnés de La Minerve, c'est pourquoi nous prions ceux qui désirent s'abonner de le faire sans délai, vû qu'il n'en reste que quelques copies.

☞ Les frais de poste pour les prochaines livraisons seront réduits.

Bureau de la Minerve,
10, rue St. Vincent, 22 déc. 1848.

EAU MINERALE

DE PROVIDENCE DANS ST. HYACINTHE
DISTRICT DE MONTRÉAL.

M. JOSEPH GAZAILLE DIT ST. GERMAIN, qui vient de louer le nouvel établissement des Sources d'Eau Minérale dans St. Hyacinthe, ose espérer que le public lui donnera l'encouragement que mérite son établissement qui sera tenu sur un pied respectable, et à un prix bien réduit.

Il ouvrira ses bains au public le 20 du courant.—D'après des analyses des eaux, il est démontré qu'elles sont excellentes, prises à médiocre dose, pour les maladies de l'estomac et des reins ; qu'elles sont purgatives à larges doses, et que les BAINS pris dans ces eaux sont très favorables à la santé. Elles contiennent du *gaz carbonique* en assez grande quantité.

M. SAINT GERMAIN aura un *omnibus* qui voyagera plusieurs fois le jour entre le village de St. Hyacinthe et son établissement qui n'est qu'à 20 arpents du village dans un site où l'air est très-pur.

Un médecin visitera chaque jour l'établissement pour prescrire l'usage des eaux, selon les indispositions de chacun de ceux qui en feraient usage.

M. ST. GERMAIN propose d'exporter prochainement de ces eaux dans les villes et les principaux villages du Bas-Canada, les accompagnant d'informations bien détaillées.

St. Hyacinthe, 6 juin 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,
Montréal 2 Mars, 1849

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les chions.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y jus compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre.

Pour dito dito, à l'est de la rivière Chaudières et de chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dito au nord du fleuve St. Laurant, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dito, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre.

Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre.

Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque ; le tout avec intérêt.

Personne ne poura acheter à ces conditions plus de cent acres ; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre ; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées ; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichement, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites ; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux agents locaux respectifs.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues
NOTRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St vis-à-vis la Place Jacques quartier.

Il tend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

DEUXIEME EDITION
DU
COURT TRAITÉ.
SUR
L'ART EPISTOLAIRE,

A L'USAGE DES ÉCOLES ELÉMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre, et de modèles de lettres en français et en anglais, des formules de Lettres de change, Billets, reçus, quittances ; d'une liste des initiales des titres qualificatifs ; d'une liste des localités où il a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada ; d'une liste des chefs-lieux des départemens sous l'Exécutif de la Province, et des places de leurs Bureaux respectifs ; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc. etc

Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'instruction publique pour le Bas-Canada.

A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 21.

COLLEGE DE REGIOPOLIS.
KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G. assisté du Révd. J. FARREL et du Révd. J. MADDEN et d'autre professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collége de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre ; autant par son fini et son élégance que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrein.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve St. Laurent, la Baie de Cataraqui et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir : la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scholaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scholaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière pour année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes payent £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collége est de £2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collége, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions, seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une demie année. On ne permettra l'introduction dans le collége d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livré immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extrà doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progres des enfans.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année ; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictemant catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse ; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience ; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices public de la maison.

La discipline de collége est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des reprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Révd. ANGUS MACDONELL, au Collége de Kingston

Montréal, 18 août 1848.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les condition seront tres-faciles.—S'adresser J. B. THOMAS.

Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

ETABLISSEMENT DE RELIURE
Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE:

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, etc. etc. etc.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLES.

MESSIEURS les commissaires se procureront, pour une école modèle, un Instituteur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Messire Durocher, prêtre et curé, à Belœil.

N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré.

Belœil, 2 juillet 1849.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique belles-lettres, etc., Coin des rues Dorchester et Sanguinet.

Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOUR, notaire, No. 16, rue St. Vincent.

Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES *MELANGES RELIGIEUX* se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le PRIX d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, frais de poste à part.

Les *MELANGES* ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux *Melanges* doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Editeur des *Mélanges Religieux* à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion,	£0	2	6
Chaque insertion subséquente,	0	0	7
Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion,	0	3	6
Chaque insertion subséquente,	0	0	11
Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne,	0		4
Chaque insertion subséquente, par ligne,	0	0	0

☞ Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contrair

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES *MELANGES RELIGIEUX.*

Montréal,	MM. FABRE, & CIE., libraire
Trois-Rivières,	VAL. GUILLET, Ecr. N. P.
Québec,	M. D. MARTINEAU, Ptre. V
Ste. Anne,	M. F. PILOTE, Ptre. Direct.

Bureau des *Mélanges Religieux*, troisième étage de la Maison d'école près de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur,
RÉDACTEURS, { Jos. LaRocque. Fx. Jos. Cénas. } Ptres.